

Validation des acquis d'expérience

| | |
|------------------------------|--|
| Public concerné | Toute personne bénéficiant d'un financement de formation : salariés en emploi, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux. |
| Prérequis | Ne pas avoir fait de demande de recevabilité pour ce même diplôme dans l'année civile en cours. Être titulaire des titres ou certificats spécifiques requis (exemple SST). |
| Aptitudes | Avoir une expérience professionnelle suffisante du métier pour lequel le candidat souhaite se qualifier (nombre d'heures minimal requis). |
| Modalités d'accès | Demande d'accompagnement auprès de la MFR par le candidat ou un employeur via la plateforme France VAE (dans les domaines de la santé et du social). Accessible aux personnes à besoins particuliers, prendre contact avec le référent « Publics à besoins particuliers » (Mme PATOIS, anne-claire@mfr.asso.fr). |
| Délais d'accès | L'accompagnement commence dès que l'organisme a étudié la faisabilité du parcours et la validé. (environ 8 semaines) |
| Présentation générale | En permettant à chacun de faire reconnaître l'expérience acquise tout au long de sa vie, la Validation des Acquis de l'Expérience offre la possibilité d'effectuer un retour sur son parcours et de reprendre en main son évolution professionnelle. L'accompagnement à la rédaction du dossier de validation des acquis d'expérience à la MFR du Pays de Montbéliard se fait pour tout diplôme. L'accompagnement à la « validation des acquis d'expérience » consiste à aider la personne à remplir ses différents livrets par la compréhension des consignes données et en veillant à ne pas influencer la personne dans la rédaction de ses écrits. <ul style="list-style-type: none"> • Livret 1 de recevabilité (Si la personne le souhaite, une aide à la constitution est possible). • Livret 2 de validation |
| Objectifs | Finalité de la formation Être acteur de son évolution professionnelle. Avoir une pratique réflexive et accroître ainsi sa confiance en soi. Faire reconnaître officiellement ses acquis par l'obtention du diplôme visé et/ou d'une certification par le biais de la VAE. Cette formation contribue aussi à : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle, • Permettre le maintien dans l'emploi, • De développer les compétences des travailleurs et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue, • De répondre à un besoin de main d'œuvre qualifiée sur le territoire rural • Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels. |

| | |
|---------------------------------------|---|
| <p>Contenu de la formation</p> | <p>Programme détaillé : Phase de présentation 3 heures 1.1 Présentation de la Maison Familiale et Rurale Diplômes préparés <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la pédagogie de l’alternance • Règlement intérieur 1.2 Présentation de la démarche de validation des acquis d’expérience et des objectifs <ul style="list-style-type: none"> • Les étapes de la VAE • Présentation du livret 2 • Objectifs à atteindre et contractualisation Phase de préparation à la validation 17 heures 2.1 Constitution du livret 2 2.2 Présentation du livret 2 <ul style="list-style-type: none"> • Contenu du livret 2 • Les attentes et les objectifs • Décodage du référentiel professionnel en lien avec le livret 2 • Présentation détaillée de chaque partie du livret 2.3 Rédaction de la fiche de présentation et motivations <ul style="list-style-type: none"> • Aide individuelle dans le choix pertinent des tâches ou activités à décrire • Rédaction des écrits demandés dans le livret 2 2.4 Finalisation <ul style="list-style-type: none"> • Assemblage du dossier et des annexes • Reliure du dossier Phase de préparation à l’entretien 3 heures 3.1 Réponse aux questions du candidat 3.2 Simulation d’examen et débriefing Phase d’analyse des préconisations 1 heure si VAE non validée ou partiellement validée 4.1 Analyse du résultat et parcours à envisager</p> |
| <p>Modalités pédagogiques</p> | <p>Moyens pédagogiques L’établissement met à disposition : -Plusieurs salles de cours avec TBI -Une cuisine pédagogique -Une salle informatique -Un appartement pédagogique</p> <p>Méthodes pédagogiques Jeux de rôles, travaux pratiques, documents pédagogiques, étude de situations, cours magistraux, vidéos, explication de l’expérience, interventions, visites extérieures, ...</p> <p>Modalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel d’explicitation • Suivi individuel de chaque écrit (en présentiel et à distance) |
| <p>Durée</p> | <p>La formation est prévue pour une durée de 20 à 24 heures en fonction du diplôme visé.</p> |
| <p>Date</p> | <p>Tout au long de l’année</p> |
| <p>Lieu</p> | <p>MFR du Pays de Montbéliard - 18, Rue du Pont - 25350 Mandeure</p> |
| <p>Coût</p> | <p>Tarif fixé : à 50€/heure mais susceptible de varier en fonction des offres de financement et du lieu d’accompagnement (en fonction de la certification visée) Possibilité de financement à l’aide du CPF</p> |

| | |
|-------------------------------|---|
| Suivi de l'action | Feuille d'émergence individuelle en fonction du financement |
| Modalités d'évaluation | Contrôle du dossier tout au long de l'accompagnement. Simulation d'examen et débriefing. |
| | |

MFR du Pays de Montbéliard - Fiche Formation VAE - Mai 2024